



<b>Kaelin Murith Emmanuelle / Romanens Jean-Louis, député-e-s</b>	
Soutien à l'innovation et au développement technologique	
Cosignataires : --	Direction : DEE
Réception au SGC : 14.11.2011	Transmission à la Direction : *22.11.2011

## Dépôt

Déposée le 4 novembre 2011.

## Développement

Les cantons, de par la loi sur l'harmonisation des impôts cantonaux directs, ont perdu beaucoup de leur autonomie pour mettre en place des dispositions fiscales attrayantes pour certaines activités localisées sur leur territoire. Fribourg a été l'un des pionniers de la fiscalité pointue sur les entreprises développant des activités holding et de quartiers généraux (société de domicile) en mettant en place dans les années septante une législation avant-gardiste.

Aujourd'hui, grâce à la réputation de nos Hautes Ecoles et aux efforts consentis par nos industriels, la recherche est l'un des créneaux les plus en vue dans notre pays. Le canton de Fribourg joue sa carte dans ce domaine, carte qui peut trouver demain le chemin du succès. Notre Université et son Institut Adolphe Merkle, notre Ecole d'ingénieurs, nos Hautes Ecoles et la venue prochaine du Centre de recherche agricole de Liebefeld à Grangeneuve donnent et apporteront toute une nouvelle dynamique.

Si nous voulons récolter les fruits de ces investissements, il est indispensable d'offrir un cadre qui permette de maintenir, voire d'accueillir dans notre canton, les entreprises qui vont exploiter les brevets, technologies et propriétés intellectuelles qui en résulteront.

L'un des buts avoués depuis quelques années par le Conseil d'Etat est d'attirer dans le canton des entreprises à hautes valeurs ajoutées. De plus, depuis quelques mois, son souhait est de créer un parc technologique sur les terrains de l'ancienne brasserie Cardinal qui viennent d'être acquis par le canton et la commune de Fribourg.

La présence dans notre canton de sociétés possédant les licences, brevets et propriétés intellectuelles permettra certainement dans un premier temps de soutenir le Conseil d'Etat dans sa démarche et dans un deuxième temps de donner une identité fribourgeoise aux résultats découlant de tout l'environnement mis en place pour faire de notre canton l'un des leaders de la haute technologie.

Par ailleurs, en connaissant la valeur qu'apporte l'identité suisse à une technologie, il est essentiel que notre canton se profile comme l'un des cantons les plus accueillants et attractifs dans la localisation de propriétés intellectuelles.

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Pour toutes ces raisons, nous demandons, par cette motion, l'introduction d'une disposition fiscale particulière permettant d'imposer de manière plus douce les sociétés correctement dotées en équipements et personnel qui localiseront leurs propriétés intellectuelles dans notre canton. Nous proposons d'introduire dans un article de la loi une nouvelle catégorie de contribuables qui seraient imposés à un taux de 1 % au niveau cantonal sur les activités précitées.

Actuellement, de telles sociétés localisent leurs activités dans des pays tels que le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Irlande.

Au niveau suisse, Schwyz a introduit une disposition légale qui permet d'offrir des conditions fiscales intéressantes. Fribourg pourrait devenir le premier canton de Suisse romande à le proposer et attirer toute une série d'entreprises en offrant un taux d'imposition semblable à celui de Schwyz.

Une telle imposition est compatible avec la loi sur l'harmonisation des impôts cantonaux directs du fait que tout en fixant certaines exigences, le taux d'imposition est identique pour les contribuables qui répondent aux critères fixés. Il s'agit en conséquence d'une mesure tarifaire qui répond aux exigences fixées par la jurisprudence du Tribunal fédéral.

L'introduction d'une telle disposition fiscale n'aura aucun coût. Au contraire, cela ne peut être que bénéfique, d'une part, au développement économique souhaité par le Conseil d'Etat et, d'autre part, à la Caisse cantonale qui engrangera des impôts supplémentaires qu'elle ne connaît pas à ce jour.

En conclusion, nous remercions le Conseil d'Etat d'étudier et de prendre en compte notre motion qui aidera grandement à un développement futur de notre canton.

---